

Le Canada a adhéré au nouvel Accord international sur le blé, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1986. La Direction générale a assumé la présidence dans la renégociation de l'Accord.

Outre les discussions multilatérales qui ont traité des problèmes du commerce des céréales, des discussions bilatérales ont été tenues avec les États-Unis et la Communauté européenne sur l'incidence de leurs politiques de soutien agricole et d'exportation. Pendant l'année, des négociations sous l'égide du GATT ont été entreprises avec la CE sur la compensation due au Canada pour la réduction de son accès aux marchés espagnol et portugais en raison de l'adhésion de ces pays à la CE. Un droit compensatoire a été imposé sur le maïs américain entrant au Canada; c'était la première fois qu'une telle mesure était prise à l'encontre d'un produit subventionné par les États-Unis.

### **Partage du développement et de la production du matériel de défense**

Le programme canado-américain de partage du développement et de la production du matériel de défense a été l'un des accords internationaux qui ont le mieux permis de régler les problèmes économiques reliés à la coopération au sein d'alliances de défense commune. Les principes de coopération ont permis de résister à diverses pressions exercées dans les 35 dernières années pour que les accords soient modifiés. Les deux gouvernements se sont entendus pour que le développement de la production se fasse au Canada, à la condition que le partage de la production reste un programme viable à long terme. Sans programmes de développement, le rôle futur de l'industrie canadienne du matériel de défense serait limité à la production d'articles relativement simples de conception étrangère, et notre contribution à la défense de l'Amérique du Nord s'en trouverait sérieusement atténuée. De plus, le Canada ne pourrait tirer avantage de la possibilité de faire progresser la technologie canadienne. Depuis la mise en application du programme, le Canada a entrepris plus de 95 projets conjoints de développement évalués à environ 200 millions de dollars, et les échanges canado-américains de matériel de défense ont presque atteint les 27 milliards (Voir Tableau 4). En 1986, on a organisé, dans le cadre du programme de la Stratégie nationale du commerce, une série de séances d'information et de visites pour promouvoir le programme, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ces activités ont touché plus de 4 000 responsables des achats militaires au sein du gouvernement et de l'industrie. Des progrès importants ont été réalisés au sein des sous-comités pour la sécurité industrielle, le transfert de technologie et l'infrastructure industrielle nord-américaine, et le programme canado-américain de partage du développement et de la production du matériel de défense continue à bien fonctionner.

### **Coopération industrielle pour la défense de l'OTAN**

La Conférence des directeurs nationaux des armements a permis l'exécution d'un dynamique programme sur la base des projets de coopération financés en vertu de l'amende-

ment Nunn. Ces projets ont pu être réalisés grâce aux crédits supplémentaires que le Congrès américain a affectés aux activités de collaboration de l'OTAN. Les nations européennes ont généralement bien accueilli le « financement Nunn », mais ont proposé en octobre une série de « principes de collaboration » pour garantir que la participation industrielle et la gestion de projets ne puissent être dominées par une seule nation. Le Groupe consultatif industriel de l'OTAN a achevé une année marquée par la réalisation d'études préliminaires et d'analyses de questions spéciales comme les nouvelles technologies à long terme et la valorisation de la coopération en matière d'armements. Outre les sessions à Bruxelles, des réunions sont tenues régulièrement au Canada. En raison surtout de l'activité de la délégation du Canada à l'OTAN, un bien plus grand nombre de soumissions ont été portées à l'attention des entreprises canadiennes qui bénéficient d'un financement commun d'infrastructure, ce qui a permis de conclure plusieurs excellents marchés. Les études menées par une équipe du Groupe des programmes européens indépendants sur la compétitivité de l'industrie européenne du matériel de défense visent à mettre sur pied une industrie de défense plus homogène et, par conséquent, plus autonome, ce qui pourrait soulever des problèmes d'accès pour l'industrie canadienne en Europe; la situation devra donc être suivie de près.

### **Accords européens sur le commerce du matériel de défense**

Huit accords de recherche, de développement et de production (RDP) ont été conclus depuis que le premier a été signé avec la République fédérale d'Allemagne en 1964; ces accords comprennent maintenant le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. Ces accords, fortement influencés par le programme canado-américain de développement et de partage de la production du matériel de défense, ont été conclus en vue de maintenir une infrastructure industrielle de défense viable après la décision prise par le Canada en 1959 de ne plus concevoir, mettre au point ou fabriquer de grands systèmes d'armes au Canada. Leur principale contribution pour le Canada a été d'ouvrir les marchés étrangers à notre matériel de défense pour équilibrer nos achats de grands systèmes d'armes à l'étranger et pour promouvoir l'essor technologique de l'industrie canadienne. Le Canada entretient des relations étroites avec l'Allemagne et une mission parfaitement réussie par des représentants industriels de la défense a eu lieu au Canada en novembre 1986 et sera suivie d'une visite similaire en Europe en mai 1988. Une réunion sur la conclusion possible d'un accord RDP avec les Pays-Bas a été tenue à Victoria en septembre, et on espère que, en raison de la similitude des exigences des forces armées de l'un et l'autre pays, les consultations qui ont eu lieu en juin 1987 se sont avérées avantageuses. Tout comme pour la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni a organisé une visite d'industriels à Montréal, à Ottawa et à Toronto en 1986, et un accord de renouvellement de la coopération industrielle pour la défense devrait être signé avec la Belgique en 1987.